

CESSION DE PARTS SOCIALES**TRIBUNAL DE COMMERCE****27 MAI 2010****GREFFE - 15000 AURILLAC****ENTRE LES SOUSSIGNÉS :**

- Monsieur Olivier DELMAS
Né à LOUVIERS (27) le 18 Février 1973

Marié sous le régime de la communauté légale avec Madame BERCHE Catherine, n'ayant pas revendiqué la qualité d'associée
Demeurant Avenue de Lourme à 63670 LE CENDRE

- Monsieur Julien DELMAS
Né à LOUVIERS (27) le 18 mars 1974

Marié sous le régime de la communauté légale avec Madame DIDEAUX Nadège, n'ayant pas revendiqué la qualité d'associée
Demeurant rue Bossuet à LYON (69006)

- Mademoiselle Emilie DELMAS
Née à AURILLAC (15000) le 21 Décembre 1979

Célibataire, pacsée,
Demeurant Mail de la Demi Lune à 94 CHAMPIGNY SUR MARNE

LES CEDANTS, D'UNE PART**ET**

- Monsieur André DELMAS
Né le 14 Février 1948 à PEZENAS (34120)
Demeurant 36 rue de Versailles à AURILLAC

Agissant tant en leur nom que pour celui de toute personne qu'ils souhaiteraient substituer

LE CESSIONNAIRE, D'AUTRE PART

EXPOSE PREALABLE :

Les cédants sont associés de la société à responsabilité limitée dénommée **ADEA CONSEIL SARL**, constituée par acte en date du 1^{er} mars 2003, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Forme** : société à responsabilité limitée
- **Objet social** : exercice de l'activité d'expertise comptable
- **Capital social** : 30 000,00 Euros intégralement libéré
- **Parts sociales** : le capital est divisé en 3 000 parts réparties de la façon suivante :
 - Monsieur André DELMAS est propriétaires de 2 550 parts, numérotées de 1 à 2 550
 - Monsieur Olivier DELMAS est propriétaire de 150 parts, numérotées de 2 551 à 2 700
 - Monsieur Julien DELMAS est propriétaire de 150 parts, numérotées de 2 701 à 2 850
 - Mademoiselle Emilie DELMAS est propriétaire de 150 parts, numérotées de 2 851 à 3000
- **Siège social** : AURILLAC, 35 Bd du Pont Rouge
- **Durée** : cinquante années
- **Immatriculée** au RCS d'AURILLAC, sous le n° 449 149 384 00025
- **Gérance** : le gérant est Monsieur André DELMAS, domicilié à AURILLAC, 36 RUE DE Versailles.

Les cédants sont propriétaires de 450 parts de ladite société représentant 15 % du capital social qu'il ont acquis en suite de l'attribution qui leur en a été faite lors de la constitution de la société en rémunération de leur apport.,

Les cédants déclarent :

- qu'il sont de nationalité française
- qu'il sont habituellement résidents au sens de la réglementation des changes,
- qu'ils disposent de la pleine capacité juridique d'aliéner
- que les parts sociales cédées sont libres de tous nantissemments et de tous droits quelconques.

Le cessionnaire déclare :

- qu'il est marié ;
- qu'il est de nationalité française
- qu'il est habituellement résident au sens de la réglementation des changes

M
ED
17

CECI EXPOSE IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

CESSION

Par les présentes, les cédants cèdent et transportent, sous les garanties ordinaires de fait et de droit au cessionnaire qui accepte, 450 parts sociales de ladite Société qui leur appartiennent, numérotées de 2 551 à 3 000 avec tous les droits et obligations y attachés.

Le cessionnaire sera propriétaire des parts cédées dès signature des présentes, Il aura seul droit à la fraction des bénéfices de l'exercice en cours qui sera attribuée aux dites parts. Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à compter du 1^{er} Octobre 2009.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte seulement des statuts et des actes qui ont pu les modifier.

Le cessionnaire reconnaît avoir pris connaissance des statuts sociaux, de toutes résolutions prises et de tous procès-verbaux dressés à ce jour par les assemblées des associés et les accepte.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 30 Euros par part cédée soit un prix total de 13 500 Euros que les cédants reconnaissent avoir reçu du cessionnaire ce jour même et dont il lui consentent bonne et valable quittance.

Dont quittance.

Les parties déclarent expressément avoir convenu directement entre elles du prix de la présente cession, en dehors de toute intervention du rédacteur des présentes.

MODIFICATION DES STATUTS

Les statuts seront modifiés pour faire apparaître la nouvelle répartition du capital social, et ce à compter du jour où ladite cession aura été rendue opposable à la société.

DECLARATIONS FISCALES

Pour la perception des droits d'enregistrement, le cédant déclare que la Société ADEA CONSEIL SARL est soumise à l'impôt sur les Sociétés et que les parts sociales cédées ont été créées en vue de rémunérer les apports effectués à la Société. Il déclare également que les parts cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers.

FORMALITES DE PUBLICITE- POUVOIRS

La présente cession de parts sociales sera déposée en deux exemplaires au Greffe du Tribunal de commerce d'AURILLAC. .

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux des présentes en vue de rendre la cession ci-dessus opposable à la Société.

SIGNIFICATION - DEPOT

La présente cession sera signifiée à la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil. Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la Gérance d'une attestation de ce dépôt.

AD
OD
ED JD

FRAIS

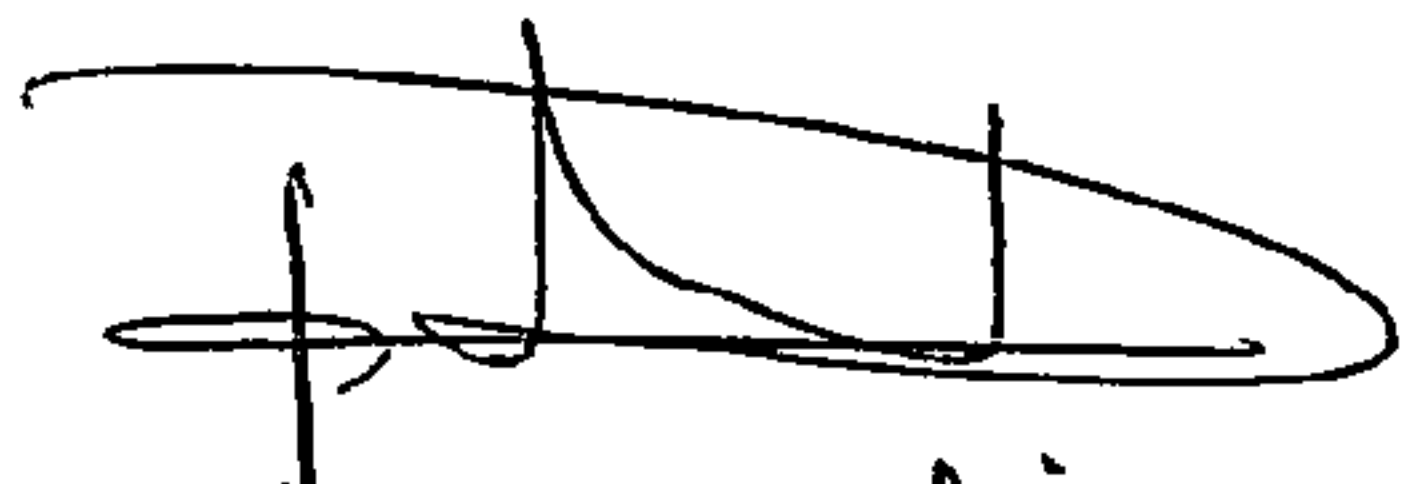
Les frais et droits d'enregistrement de la présente cession et tous les frais qui en seront la conséquence seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige, à l'exception de ceux concernant la modification des statuts qui seront supportés par la société.

Fait le 19 Décembre 2009

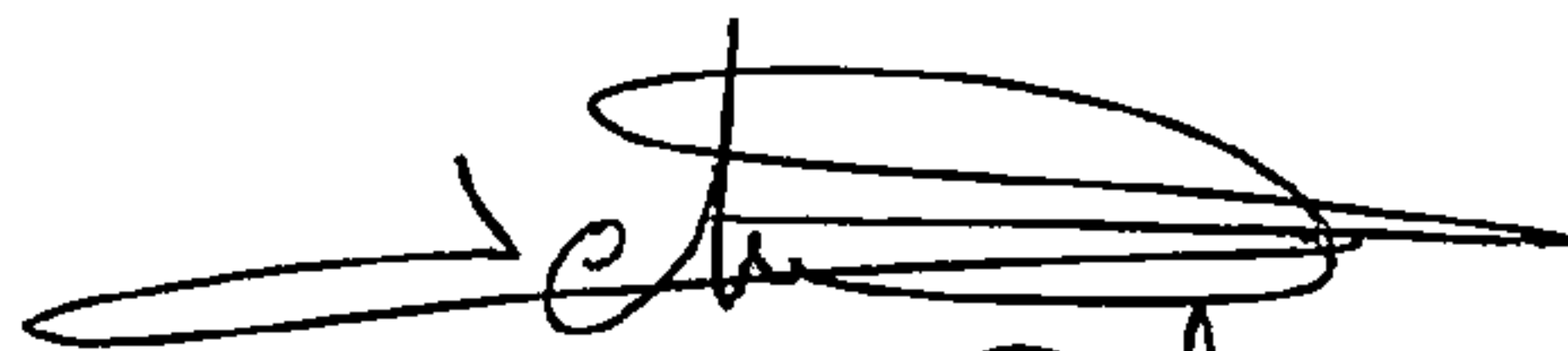
A AURILLAC

En 5 originaux (un pour chaque partie, un pour l'enregistrement et deux pour le dépôt au Greffe du Tribunal)

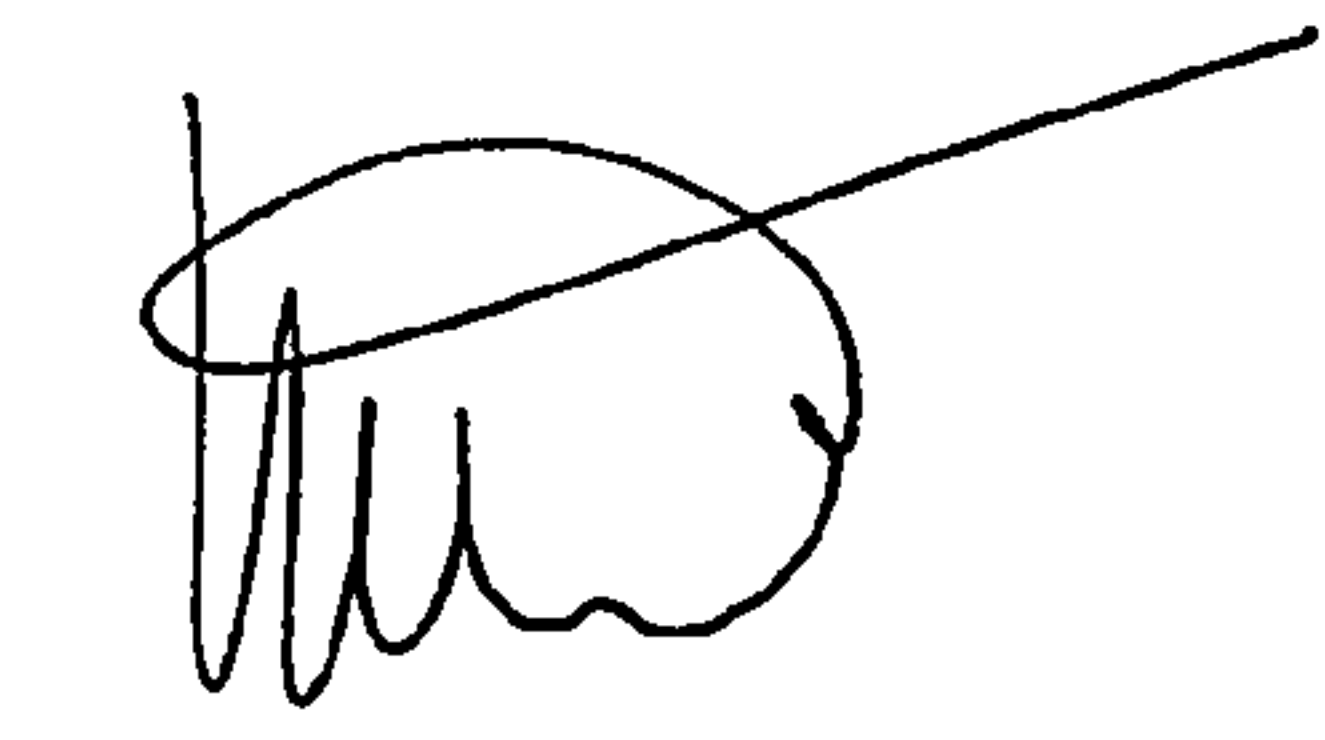
Signature des Cédants


Julien Delmas -


Emile Delmas


Olivier Delmas

Signature des Cessionnaires


André Bernas -

Enregistré à : POLE DEPARTEMENTAL D'ENREGISTREMENT
D'AURILLAC

Le 12/01/2010 Bordereau n°2010/32 Case n°10

Ext 97

Enregistrement : 302 €

Pénalités :

Total liquidé : trois cent deux euros

Montant reçu : trois cent deux euros

La Contrôleuse principale

